

Propositions de la CGT sur la feuille de route sociale

De façon, générale, il n'y a rien sur les recrutements, nous renouvelons notre demande d'une réunion sur le **SERM** y compris pour les Etablissement publics. Idem sur la **formation** et les **écoles**, **l'action sociale** et la **protection sociale complémentaire**.

Temps et charges de travail

La thématique risques psycho-sociaux paraît de ce point de vue très réductrices car elle ne s'intéresse qu'à la prévention secondaire (comment prévenir un suicide) et non à la prévention primaire (agir sur l'organisation et les conditions de travail) d'autant plus qu'il semble que la Fonction Publique ait accepté de traiter de la prévention primaire.

Aussi nous demandons une concertation/négociation spécifique sur temps et charges de travail ou au moins un groupe de travail ad hoc dans le cadre de la négo risques psycho-sociaux.

Sur la **pénibilité** nous demandons le début des négociations dès le mois de novembre. Faire appliquer les recommandations du CCHS sur travail posté, de nuit, isolé. Avant juin la réparation doit être abordé.

Nous demandons **l'extension du décret amiante** à tous les personnels exposés. Une enquête pour les personnels d'exploitation actuels, transférés et retraités. Mesures à prendre sur les actuels et à venir.

Concernant statut PETPE, vu l'avancement des discussions, la réunion du 28 novembre ne peut pas être conclusive. Cela ne peut pas être une modification mais une réécriture.

PTETE :

Astreintes

Indemnités de travail atypique en remplacement de l'ISH.

L'absence totale du thème catégorie B est révélatrice, le NES ne peut pas être la seule réponse. La reconnaissance des qualifications et de missions des B est centrale. Réunion du 1^{er} niveau, astreinte, H.S. et PTETE. Intégration des Contrôleurs dans le statut de TSDD

Ingénieurs : les assises risquent de se limiter à des échanges sur les métiers d'ingénieurs en vue d'une "amélioration" du répertoire des emplois.

Nous demandons à nouveau que les prochains cycles de réunion doivent associer les fédérations syndicales représentatives. Le premier cycle n'a concerné que les élus en CAP ! De même, nous devons être associé à l'élaboration de l'enquête qui devrait être menée auprès des agents.

Plus généralement :

Pour nous les questions de reconnaissance des qualifications, de recrutement sont cruciales pour assurer le recrutement des ingénieurs qualifiés nécessaires et les garder. La question catégorielle ne peut être éludée :

- l'ouverture du débat sur la territoriale est incontournable

- technicité et formation dans les écoles, rémunération des élèves à garantir
- nouveaux métiers liées aux nouvelles missions du ministère
- carrières, revalorisation des carrières techniques par rapport aux objectifs du ministère
- renforcement de la reconnaissance du rôle des ingénieurs dans la contribution aux décisions (par rapport à une approche purement gestionnaire)

Attachés : pourquoi la feuille de route ne rappelle-t-elle pas le cycle de réunions en cours sur le CIGEM des Attachés ?

Cadrage National dans les D.I.R. : Missions (création de parc, etc...) et conditions et organisation de travail

Ouvriers des Parcs et Ateliers

Octobre : le plus tôt possible

Réunion Syndicat-Cabinet sur l'ensemble des dossiers concernant les OPA :

Objectif :

Faire un relevé de décision avec des mesures immédiates à prendre, hiérarchiser les dossiers, établir un calendrier contraint, missionner le SG du ministère pour l'ouverture d'une concertation immédiate et une mise en œuvre complète.

Objectif : l'ensemble des sujets doivent être finalisés fin juin:

Mesures immédiates à prendre :

1. **Levée immédiate de l'interdiction de recrutement des OPA** dans les services de l'Etat du ministère (DIR, DIRM, DREAL, DDT-M, VN, CETMEF, CETE – LABO, DGAC, SNIA ...) sans attendre la révision du décret sur les règles statutaires.
2. **Revoir d'urgence la Grille Salariale**, dans un premier temps revoir les trois premiers niveaux puis intégrer la révision complète dans le chantier de la révision du décret statutaire. Corriger la fiche de paie OPA prise en compte du montant de référence mensuel
3. **Ouvrir le Chantier sur la prime de métier** : modification de l'arrêté, protocole DIR, PM VN extension du dé plafonnement aux OPA transférés ou restructurés (Maritimes, Parcs, Mindef, DREAL, DDT-M, CETMEF, CETE – LABO, DGAC, SNIA ...) mise en œuvre fin du 1^{er} trimestre 2013
4. **Présentation du rapport CGEDD- IGA** sur la refonte du décret statutaire du 21 mai 1965 ? Rapport que nous contestons du fait de la double contrainte (RGPP et commande passée par la ministre de l'ancien gouvernement) et du **contenu restrictif de lettre de mission. Pour la CGT le rapport est obsolète, une nouvelle commande doit être passée**

Novembre :

1. **début novembre Concertation sur la réécriture de l'article 11 de la loi de transfert**, voir la possibilité de passage au parlement par le biais d'un véhicule législatif opportun courant du mois (PLFSS). Des propositions de pension unique ainsi qu'une nouvelle rédaction ont été faites par la CGT

2. **Table ronde sur la rédaction du décret retraite** (prise en compte des propositions de l'étude d'impact sur la retraite de la CGT) ouverture concertation
3. **Sur le décret d'intégration** (prise en compte des amendements déposés au CTM du 23 février 2012)
4. **Maintien des rémunérations pour tous les OPA**, transférés, mutés, restructurés, oubliés dans le décret ICE des OPA transférés (décret à revoir, prolongement jusqu'à la fin du processus d'intégration) circulaire pour les mutés et restructurés, résorbé le retard pris pour son application, organisé une union OS, DRH pour clarifier les difficultés d'interprétation
5. **finalisation des projets pour un passage en CTM en Janvier 2013.**

Décembre :

Lancement du chantier sur la révision du décret Statutaire :

1. Recrutement
2. Révision Grille salariale, Grille classifications
 - Rénovation du Régime indemnitaire, primes d'ancienneté, rendement, métier, prise en compte du complément de prime de rendement de la prime d'expérience dans le calcul de la pension
 - Amélioration du Régime Maladie
 - Prise en compte de la pénibilité, de l'exposition aux risques CMR par la modification du décret de départ anticipé pour travaux insalubres, extension décret Amiante....
 - Suppressions abattement de zone
3. Respect des règles de gestion et des droits des OPA en MADSLD (suppression quota 35%)
4. Application de la GIPA aux OPA
5. Revoir la rémunération du compte épargne temps des OPA.

Finalisation révision du décret pour passage en CTM en Juin 2013

Observations : acquisitions des compétences par les acteurs RH sur les règles statutaires spécifiques aux OPA : retraites, maladies, réformes, invalidités ... au niveau central, PSI en DREAL et gestion de proximité en DDT-M (de nombreuses erreurs de gestion sont faites dans les services et sont préjudiciables aux OPA (Calcul retraite, invalidité, régime maladie AT MP, temps partiel etc....))

Maritime

- les cadrages de travail pour les services opérationnels et navigants (Patrouilleurs, Vedettes Régionales, Unité Littorales des Affaires Maritimes, Services Pêches, Cultures Marines et Environnement, Centre de Sécurité des Navires) sont présentés dans comme une mesure sociale. Il s'agit du rattrapage de la circulaire Weiss de 2001 sur l'artt, jamais appliquée au secteur mer. Les premiers résultats mis en œuvre laissent apparaître pour seule modalité d'adaptation à la réglementation, l'application systématique des dérogations aux garanties minimales sans réelle compensation ni prise en compte de la pénibilité du travail à la marée. Pour information: lors de la réunion du 10.10 sur le régime de travail dans les services CME, la DRH elle même a admis que le cadrage proposé n'était pas conforme à l'arrêté du 27 mai 2011 sur l'artt dans les DDI.

- Rien n'est dit sur le corps de CAM, éclaté en TSDD et SACDD pour la formation. Nota : les TSDD "mer" ne seront pas formés avec les autres spécialités, leur formation ne sera pas qualifiante.

- Indemnitaires : les corps mer, assujettis à la PFR demandent l'abrogation de ce dispositif et l'allocation de la PSR et des ISS, alignées sur les TSDD spécialité générale.
- IHTS (Indemnité de sujétions horaire) : les corps mer deviennent éligibles aux heures supplémentaires, ils ne sont pas éligibles aux ISH (elles ne peuvent pas être payées)
- Inspecteurs des Affaires Maritimes (Cat A). Issus de la promotion des Contrôleurs des Affaires Maritimes ou du recrutement sur concours, ils se retrouvent, avec la disparition des CAM, en "corps mort", ces derniers étant promus ingénieurs lors du passage en cat A. Ce corps de 166 agents ne peut rester en l'état, nous demandons l'intégration dans le réflexion sur l'avenir du métier d'ingénieur et l'intégration dans ce corps.
- Syndics des gens de mer (cat C administratifs ou techniques, 2 spé). Ils n'ont bénéficié ni de l'examen sur titre ouvert aux adjoints administratifs, ni de l'examen professionnel ouvert aux dessinateurs. Nous demandons un examen professionnel pour ce corps de 700 agents.
- Professeurs des Lycées Maritimes. Un plan de formation et de diversification est demandé. Aujourd'hui, ils sont inféodés aux Lycées maritimes sans pouvoir faire valoir une double compétence et sans pouvoir postuler ailleurs.
- restauration du service actif aux 35 agents (TSDD mer) placés dans les services cultures marines. la spécialité mer des TSDD regroupe 280 agents, ceux placés en service CME ont perdu le service actif, sans compensation, ils sont les seuls de la spécialité à n'avoir pas l'avoir alors que leur travail embarqué est reconnu depuis l'allocation de la Prime de Personnel Navigants en 2009. Frédéric CUVILLIER s'est engagé le 709.2012 à suivre ce dossier.

Sphère Environnement

3 points manquent au projet agenda social diffusé, ils doivent être ajoutés impérativement :

- ATE et TE : plan de recrutements et d'amélioration des carrières, requalification de postes de d'ATE en TE sans réduire les postes d'ATE en proportion, pas de fusion des TE avec d'autres corps et intégration des TE dans le NES sans fusion,
- Contractuels des EPA environnement : extension du statut Agences de l'eau aux contractuels ONEMA, ONCFS et CLERL et CDIisation titularisation des CDD, application aux contractuels ONEMA de la revalorisation indiciaire du décret de 2008 (protocole Jacob cat B et C)
- effectifs et moyens des missions eau et biodiversité, Risques Naturels et Risques Technologiques des services DREAL/DDT-DDTM et des EPA de l'environnement; abrogation de la partie ADEME du décret préfets de 2012. Discussion avec les OS sur le projet l'agence biodiversité.